

Audition d'INCA - Consultation sur la traversée des rues, Montréal le 29 mars 2023

Tout d'abord,

Tous les jours, les personnes ayant une importante perte de vision rencontrent de nombreux obstacles lors de leurs déplacements, et plus précisément, lorsqu'ils doivent traverser les rues.

Les principaux obstacles relèvent des feux de circulation, du partage de rues et du manque de formation et de sensibilisation.

Feux de circulation

- L'absence de feux sonores ne permet pas la traversée de rues en sécurité pour les personnes vivant avec une perte de vision, lors des situations suivantes :
 - a. Traversées de rues complexes, telles que désaxées ou en deux temps.
 - ✓ B. Lors de la circulation de véhicules électriques ou lorsque la circulation est moins dense, cela ne permet pas de juger avec l'ouïe de l'arrêt des véhicules.
- Le fait que la demande soit gérée comme un cas d'espèce à chaque feu sonore.
- Les délais engendrés par une démarche de demande de feux sonores ou de réparation.

- L'accès physique aux feux sonores qui est parfois difficile en raison de la neige en hiver.
- Le manque de dispositif sans fil pour activer le feu sonore.

.../...

Le partage de la rue

- Lorsque des vélos ou trottinettes électriques se déplacent, ils n'émettent pas de son et circulent très rapidement. Ils peuvent également être laissés sur des lieux non prévus à cet effet et obstruer la voie en cas d'utilisation en libre-service.
Il est donc très important d'encadrer l'utilisation de ces appareils.
- Lorsqu'une rue devient piétonne, il est important de se rappeler que si l'utilisateur aveugle n'a plus de circulation avec laquelle s'aligner, un autre dispositif tel qu'un feu sonore doit être prévu afin qu'il puisse traverser la rue de manière sécuritaire.
- Il doit également y avoir une démarcation claire (tactile) entre le trottoir pour piéton, la piste cyclable et la rue.

La formation et la sensibilisation :

- Il serait fort pertinent d'inclure les usagers ayant un handicap dans la sensibilisation faite au grand public en ce qui a trait au partage de la voie afin que les gens soient en mesure d'agir adéquatement et sécuritairement en leur présence.
- De la même manière, il serait nécessaire de sensibiliser les gens au fait de ne pas laisser d'objets ou d'obstacles qui obstruent la rue ou le trottoir, exemple : une voiture dans la traversée pour les piétons.

La presse, pour une signalisation globale et intégrée

<https://lp.ca/ut3gWw?sharing=true>